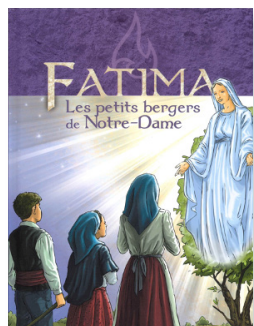


LE CONSEIL BYBLOS

Fatima, Les petits bergers de Notre-Dame



Cette bande dessinée retrace fidèlement les apparitions de Notre-Dame de Fatima aux trois pastorinhos, en 1917. Enfants et adolescents découvriront avec émotion l'histoire de ces bergers, bousculés d'abord par les messages de la Vierge, puis par les réactions des adultes (enthousiastes, moqueurs ou hostiles). À l'heure de prier Marie, voilà un ouvrage efficace pour vibrer à l'unisson des fidèles portugais d'une part, de l'Église universelle d'autre part.

Éditions Signe – 18€

EN BREF

Collecte de fournitures scolaires terminée

Le diocèse de Mende a réalisé une collecte de fonds et de fournitures scolaires au profit de l'association *Se tendre la main*.

Cette association vient en aide aux enfants de Madagascar : construction d'écoles, achats de manuels scolaires, formations des enseignants, etc. Un des membres de l'association est venu récupérer l'ensemble des donations.

VIVRE LA FOI AVEC RCF

Dans la grille de RCF Lozère, voici quelques émissions pour alimenter votre foi :

Préparons dimanche

Pour préparer la célébration de la messe dominicale. Dimanche 12 mai « *Qu'ils soient un, comme nous-mêmes* » (Jn 17, 11b-19)

Diffusion vendredi 10 mai 19 h 30, samedi 11 mai à 18 h 10 et dimanche 12 mai à 9 h.

Lire la Bible aujourd'hui

Cette semaine, suite de votre série à retrouver : 'Comment Jésus révèle le père ?' Le Notre Père 2/2'

Diffusion jeudi 9 mai à 20 h, samedi 11 mai à 17 h, dimanche 12 mai à 9 h 30.

À LA UNE

Une déclaration sur la dignité humaine

« ... un principe fondamental que la foi en Jésus Christ crucifié et ressuscité a toujours défendu ... »

Une infinie dignité, inaliénablement fondée dans son être même, appartient à chaque personne humaine, en toutes circonstances et dans quelque état ou situation qu'elle se trouve. Ce principe, pleinement reconnaissable même par la seule raison, fonde la primauté de la personne humaine et la protection de ses droits.

L'Église, à la lumière de la Révélation, réaffirme et confirme sans réserve cette dignité ontologique de la personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et rachetée dans le Christ Jésus. C'est de cette vérité qu'elle tire les raisons de son engagement envers les plus faibles et les moins dotés de pouvoir, en insistant toujours sur « le primat de la personne humaine et la défense de sa dignité en toutes circonstances ».

Cette dignité ontologique et la valeur unique et éminente de chaque femme et de chaque homme qui existent dans ce monde ont été reprises avec autorité dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948) par l'Assemblée générale des Nations unies.

En commémorant le 75^e anniversaire de ce Document, l'Église voit l'occasion de proclamer à nouveau sa conviction que, créé par Dieu et racheté par le Christ, tout être



▲ Personnes se tenant la main. PHOTO PEXELS LIBRE DE DROITS

humain doit être reconnu et traité avec respect et amour, précisément en raison de sa dignité inaliénable. L'anniversaire susmentionné fournit également à l'Église l'occasion de clarifier certains malentendus qui surgissent souvent au sujet de la dignité humaine et d'aborder certaines questions concrètes sérieuses et urgentes qui s'y rapportent.

Depuis le début de son pontificat, le Pape François a invité l'Église à « confesser un Père qui aime infiniment chaque être humain » et à « découvrir qu'il lui accorde par cet amour une dignité infinie »,

soulignant avec force que cette immense dignité représente une donnée originelle à reconnaître avec loyauté et à accueillir avec gratitude.

C'est précisément sur cette reconnaissance et sur cet accueil qu'il est possible de fonder une nouvelle coexistence entre les êtres humains, qui décline la socialité dans un horizon de fraternité authentique : ce n'est qu'en « reconnaissant la dignité de toute personne humaine que nous pouvons faire revivre entre tous une aspiration mondiale à la fraternité ». Selon le Pape François, « cette source de dignité humaine et de fraternité

se trouve dans l'Évangile de Jésus-Christ », mais c'est aussi une conviction à laquelle la raison humaine peut parvenir par la réflexion et le dialogue, car « s'il faut respecter en toute situation la dignité d'autrui, ce n'est pas parce que nous inventons ou supposons la dignité des autres, mais parce qu'il y a effectivement en eux une valeur qui dépasse les choses matérielles et les circonstances, et qui exige qu'on les traite autrement. Que tout être humain possède une dignité inaliénable est une vérité qui correspond à la nature humaine indépendamment de tout changement culturel ».

En vérité, conclut le Pape François, « l'être humain a la même dignité inviolable en toute époque de l'histoire et personne ne peut se sentir autorisé par les circonstances à nier cette conviction ou à ne pas agir en conséquence ». Dans cette perspective, son encyclique *Fratelli tutti* constitue déjà une sorte de Magna Charta des tâches actuelles de sauvegarde et de promotion de la dignité humaine.

— Tiré de l'introduction du texte « DÉCLARATION DIGNITAS INFINITA SUR LA DIGNITÉ HUMAINE ».

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

VÍCTOR MANUEL CARD. FERNÁNDEZ, PRÉFET

BILLET PROTESTANT

... C'est la liberté que je réclame !

Paris, 24 août 1789.

« La liberté doit appartenir à tous les Français également, et de la même manière. Tous y ont droit ou personne ne l'a. La liberté de pensée est un droit inaliénable et imprescriptible. Cette liberté est la plus sacrée de toutes ; elle se réfugie au fond de la conscience où nul n'a le droit de pénétrer. Messieurs ce n'est pas la tolérance que je réclame ; c'est la liberté. La liberté et l'égalité des droits : la liberté de la religion, la liberté de culte ».

De ce discours, est né l'article 10 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leurs manifestations ne troublent pas l'ordre public établi par la loi ».

Cette liberté fondamentale, ce droit nous le devons à un élu de notre région : Jean-Paul Rabaut



▲ Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne entre l'Abbé Grégoire et Bailly. PHOTO DR

Saint-Étienne. Né à Nîmes en 1743, il est fils de Paul Rabaut, un des grands pasteurs de la période du Désert. Il a grandi dans une insécurité permanente durant toute son enfance.

Dragonnades, conversions forcées, emprisonnements, galères, tortures, exils, marquèrent son esprit. Devenu lui aussi pasteur, il se fait élire député, pour le tiers état, et

mènera le combat pour obtenir, enfin, la liberté de conscience.

Les protestants sont ainsi réintégrés dans la communauté nationale à la faveur de la Révolution française.

La liberté de conscience leur est accordée, la liberté de culte, l'accès à tous les emplois civils et militaires le sera par le texte du 24 décembre 1789.

Nous assistons actuellement à de nombreux hommages, commémorations. On « baptise » des rues, des monuments pour se souvenir de ces femmes, de ces hommes qui ont œuvré pour le bien de tous.

Certains n'ont pas la reconnaissance méritée. Leur nom reste caché dans l'ombre des livres d'histoire. Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne en fait partie !

NICOLE ROUSSON
PAROISSE PROTESTANTE DE MENDE